



Agence immobilière et choix de l'acquéreur

Par **alex52**, le **14/06/2010** à **17:34**

Bonjour,

Après avoir mis ma maison en vente par le biais d'une agence immobilière, trois clients ont proposé d'acheter au prix du mandat. Deux des clients (très insistant) sont revenus me voir hors agence, à différents moments, pour expliquer qu'il leur fallait absolument la maison, je les renvoie sur l'agence mais ils veulent que je choisisse moi-même...

la question : qui choisit l'acquéreur et comment ? (sachant que j'ai signé un mandat non exclusif avec l'agence)

Par **fif64**, le **15/06/2010** à **08:36**

C'est vous, vendeurs qui choisissez vos acquéreurs.

Mais si ceux ci vous ont été présentés par l'agence, vous ne pouvez pas leur faire signer un compromis de vente hors agence... Vous pouvez indiquer à l'agence que vous acceptez l'offre de telle ou telle personne, et que vous souhaitez signer un compromis.

Petit conseil : Choisissez un acquéreur qui de part sa situation personnelle et professionnelle est le plus à même d'obtenir un crédit (ou mieux, un acquéreur qui n'a pas besoin de crédit).